

POINTS SAILLANTS

DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2021



Délégation de l'autorité décisionnelle du Conseil d'administration au Comité de ressources humaines dans l'éventualité d'un conflit de travail avec l'ATA

Conformément à la politique B-2033 -Délégation des pouvoirs et de l'article 52(1) de la loi de l'Éducation de l'Alberta (*Education Act*), le Conseil délègue son pouvoir décisionnel entourant les actions à prendre dans la situation d'un conflit de travail avec l'ATA au comité des ressources humaines y compris toute mesure permmissible en vertu de la division 13 du *Labour Relations Code*.

TANYA SAUMURE
Présidente

ÉTIENNE ALARY
Vice-président

STEVE DAIGLE
Vice-président catholique

NATHALIE LACHANCE
Conseillère catholique

ISMAÏL OSMAN-HACHI
Conseiller public

JEAN-DANIEL TREMBLAY
Conseiller public

ROBERT LESSARD
Directeur général

GISÈLE BOURQUE
Directrice générale adjointe

ÉRIC DION
Directeur général adjoint

MARC LABONTÉ
Trésorier

LAURA DEVANEY
Directrice des affaires
corporatives